

Envoi : 20/11/2018

Réception par le Préfet : 20/11/2018

Publication : 23/11/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-10-11-3

Séance du vendredi 16 novembre  
2018

### **MISSION PROMOTION DU BILINGUISME SOUTIEN EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SOCIALE DE LA LANGUE REGIONALE**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, M. VOGT.

**ABSENTS :**

MM. DELMOND, TRIMAILLE.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. BIHL donne procuration à M. GRAPPE.

Mme HELDERLE donne procuration à Mme Betty MULLER.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil général n°CG-2010-2-8-1 du 25 juin 2010 relative aux orientations de la politique linguistique et aux critères de subventions de fonctionnement,

VU la délibération du Conseil général n°CG-2012-6-8-4 du 5 décembre 2012 relative aux critères des subventions de fonctionnement applicables au programme langue et culture régionales,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-11-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 5 octobre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde des subventions de fonctionnement au titre de la pratique sociale de la langue régionale pour un montant total de 11 250 € telles que détaillées ci-dessous :

- Association de gestion du Collège privé des Missions de Blotzheim (1 groupe) : 1 250 €
- Association de gestion du Collège privé de l'Assomption de Colmar (4 groupes) : 5 000 €
- Fondation Providence Ecole (Collège) privé Jeanne d'Arc à Mulhouse (4 groupes) : 5 000 €

Ces subventions seront imputées sur le programme E758, imputation 65-28-6574-2657-311 du budget départemental 2018 et feront l'objet d'un versement unique sur production impérative du décompte des charges réelles liées à ces animations.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité